

1. Précaution d'emploi pour un masque barrière à usage domestique

AVERTISSEMENT Le masque barrière n'exonère absolument pas l'utilisateur de l'application des gestes barrières complétés par la mesure de distanciation sociale qui sont essentiels.

IMPORTANT Une attention est portée sur le fait que le masque barrière aura une efficacité maximale s'il est porté en contact direct avec une peau nue.

Le dispositif « masque barrière » est destiné à compléter les gestes barrières et les règles de distanciation sociale. Il est destiné au grand public et notamment à toute personne saine ou asymptomatique.

Le masque barrière n'exonère aucunement l'utilisateur de l'application systématique des gestes barrières, qui sont essentiels, ainsi que des règles de distanciation sociale visant à lutter contre les infections virales.

Ce dispositif n'est pas destiné à être utilisé par les personnels soignants au contact des patients. Les masques filtrants de type FFP2 et les masques à usage médical (ou chirurgicaux) ont vocation à être utilisés et réservés au personnel de santé.

Ce dispositif n'est ni un dispositif médical au sens du Règlement UE/2017/745, ni un équipement de protection individuelle au sens du Règlement UE/2016/425.

Son port limité à 4 heures maximum permet de constituer une barrière de protection contre une éventuelle pénétration virale dans la zone bouche et nez de son utilisateur ou d'une personne se trouvant à proximité par expulsion de gouttelettes de salive. Il a aussi pour vocation de protéger cette zone contre tout contact avec les mains.

L'utilisation du masque barrière est envisagée par exemple pour une personne quittant son domicile pour se rendre sur le lieu d'exercice de l'activité professionnelle, pour effectuer des achats (commerces de proximité, grandes et moyennes surfaces, marchés couverts ou de plein air), mais aussi dans tout autre établissement autorisé. Ce dispositif peut contribuer à la protection de l'ensemble d'un groupe portant ce masque barrière.

NB : Je ne saurais tenue responsable en cas de mauvaise utilisation ou de non compréhension du dit protocole

Seule la protection limitée contre le risque visé est revendiquée.

IMPORTANT Le masque barrière n'est pas soumis à une évaluation de conformité par des organismes notifiés ou laboratoires.

Ensemble, luttons contre le virus en respectant les gestes barrière tout en gardant nos distances recommandées